

# Les élections

Le jour de l'élection, tu seras appelé à faire **ton devoir de citoyen**. Nous te rappelons que voter est un droit mais pas une obligation. Il faut que tu saches que dans le monde, de nombreux peuples luttent encore pour avoir le droit de voter.

Dans le bureau de vote, tu devras :

- Prendre les bulletins de vote et **une** enveloppe.
- Entrer dans l'isoloir pour mettre le bulletin que tu désires dans l'enveloppe et jeter les autres dans la poubelle.
- Montrer ta carte électorale ou cahier de liaison
- Déposer l'enveloppe dans l'urne.
- Signer la liste d'émargement.

**Vote**  
Le 15 janvier 2024

Le dépouillement :

- Tout d'abord, il faut vérifier que le nombre de signatures corresponde au nombre d'enveloppes.
- Il faut ouvrir les enveloppes et inscrire les résultats.

Certains bulletins seront déclarés nuls si :

- il y a des inscriptions dessus.
- il n'y a que l'enveloppe.
- il y a plusieurs bulletins dans la même enveloppe.



La proclamation des résultats :

La proclamation officielle des résultats sera communiquée le jour de l'élection. Les résultats seront de plus affichés à la mairie et publiés sur le site de la commune.

# Guide du Conseil Municipal des Jeunes



Tu as des idées pour ta ville ?

Tu désires t'impliquer pour les habitants ?

Alors, deviens membre du **CMJ** !



# Le fonctionnement du CMJ

Le CMJ est un conseil municipal composé de jeunes de la ville.

## Qu'est-ce qu'un conseil municipal ?

- C'est un groupe d'adultes qui a été élu pour 6 ans par les Rochetaillards pour gérer le village.
- Dans ce groupe, on trouve le maire, Mr Vergiat, ses adjoints et ses conseillers. Ils se réunissent régulièrement pour prendre des décisions pour Rochetaillée sur Saône.

## Pourquoi un conseil municipal des jeunes ?

- Pour **donner la parole** aux jeunes et connaître leurs avis.
- Pour participer à l'**information** des autres jeunes de la commune.
- Pour proposer des idées ou mener un **projet**.
- Pour découvrir le **fonctionnement de la vie citoyenne**.
- Pour **représenter les jeunes** du village dans différentes manifestations.

## Quel est mon engagement ?

**6 conseillers** peuvent être élus (du CE2 au CM2) pour un **mandat de 2 ans**.

Je dois m'investir dans l'intérêt général et être présent à :

- Des réunions régulières les samedis matin.
- 1 conseil municipal par an (jeudi de 20h à 20h30), ouvert aux parents.
- 2 commémorations par an (11 novembre, 8 mai)
- Les vœux du maire (janvier)
- Participation à la réalisation des projets du CMJ

# La campagne électorale

## Qui peut voter ?

Tous les élèves de l'école élémentaire Jean Raine en classe de CE2, CM1 et CM2.

## Qui peut se présenter ?

Tous les élèves scolarisés à l'école Jean Raine en classe de CE2, CM1 ou CM2.

(Si un élève déménage dans une autre commune, l'élu devra démissionner.)

## Comment te présenter ?

- Tu dois remplir avec tes parents la fiche d'**inscription** sur la liste électorale.
- Tu dois faire ta **profession de foi**. Ton affiche doit comporter : ton nom, ton prénom, une photographie, ton programme... Cette affiche sera lue par les autres élèves, et te permettra de convaincre tes camarades de voter pour toi. Il faut donc être imaginaire mais **réaliste** !

1. Pour le 8 janvier au plus tard :  
Remplis ta fiche d'inscription et  
fabrique ton affiche

2. Fais Campagne  
du 8 au 14 janvier

